

PASSY

Un après-midi de chansons et d'humour pour les résidents du Passy Flore

Les résidents du Passy Flore ont passé l'après-midi de mercredi en chanson, avec les lions chantants. Une cinquantaine de résidents était descendue dans la salle d'animation partager un moment festif avec les chanteurs du Lions club Mont-Blanc, présidé par Michel Avenel. Mario Zanelli, président de région du Lions club, est venu à la rencontre des chanteurs et des anciens. La liste des chansons leur ayant été donnée, les résidents ne se sont pas privés de chanter, des airs bien connus. Quelques-uns ont même fait quelques pas de danse. Joël Vignand a agrémenté l'animation de ses blagues et devinettes entraînant les rires de l'auditoire. Au goûter, la tropsienne offerte par le Lions club a eu un franc succès. Au total, un moment de partage bien sympathique !



SALLANCHES

Rugby : le RCFMB reçoit le CS Grésivaudan Belledonne

Dimanche, les Fauconniers accueillent les formations iséroises de Villard-Bonnot, pour le compte du championnat. Après la belle victoire obtenue à Thonon la semaine dernière, les pensionnaires du RCFMB veulent confirmer. Attention à ne pas se fier au classement, car si les visiteurs sont à la traîne, ils ne laissent jamais passer l'occasion de glaner des points. Le lever de rideau aura lieu à 13 h 30 et le match à 15 heures, à Sallanches.

MONT-BLANC

AGENDA

AUJOURD'HUI

SALLANCHES

→ "La nuit de la lecture" à la librairie "Les Carnets d'Albert". Lecture pour enfants à partir de 3 ans dans une ambiance toute douce et tamisée, venez avec un cousin et un doudou. Inscription obligatoire. À 19 h. À la librairie Les Carnets d'Albert.

→ Concert classique Avec Camille et Julie Berthollet. Au programme des œuvres de Brahms, Schubert, Paganini, Bach et aussi des œuvres "coup de cœur" plus récentes. Pour tout public, entrée payante. À 20 h. À la grande salle Léon Curral.

→ Exposition Aquarelles, dessins, pastels de Patrice Lanet. Tous les jours. Jusqu'au mercredi 30 janvier. À la librairie Livres en Tête.

LUNDI

SALLANCHES

→ Séances d'Activité Physique et Adaptée (APA)

Dédiées aux patient(e)s suivie(s) en hôpital de jour et/ou semaine. Infos et inscriptions au 04 50 47 42 23 ou 04 50 47 41 66. Tous les lundis de 18 h à 19 h. Salle polyvalente

de l'EHPAD du Val d'Arve VSHA.

PASSY

→ Séances de Vinyasa Yoga

Tous les lundis. Infos au 07 82 87 43 57. Tous les lundis de 18 h 30 à 19 h 30. Au Plateau d'Assy, centre culturel.

MARDI

SALLANCHES

→ Cirque "Intarsi" avec la compagnie de cirque "Eia". À partir de 7 ans, payant. À 20 h. À la grande salle Léon Curral.

PASSY

→ "Bistrot littéraire" Sur le thème : tolérance et vie en société, animé par Corinne Lecorche (écrivain). Ouverte à tous, même aux non adhérents de la bibliothèque. À 19 h 30. À la bibliothèque de Chedde.

MERCREDI

PASSY

→ Nocturne des FIZ Au programme : animations ski de randonnée à partir de 14h, course de ski de randonnée à la lueur de la frontale, en individuel ou en relais à 18h. Pour plus d'infos : tél. 04 50 58 80 52. A Plaine-Joux.

AU CINÉMA



SALLANCHES

CINÉ MONT-BLANC

→ Aquaman :

13h45, 19h10, 21h50.

→ Astérix - le secret de la potion magique :

13h55, 16h, 17h55.

→ Au bout des doigts :

13h50.

→ Ben is back :

13h50, 15h55, 19h55, 22h.

→ Bohemian rhapsody :

20h.

→ Bumblebee :

16h30, 19h30, 22h.

→ Creed II :

13h50, 16h30, 19h20, 22h.

→ Doubles vies :

14h, 19h30, 22h.

→ Edmond :

16h30, 19h45.

→ Glass :

(Int. -12 ans) : 13h50, 16h30, 19h20, 22h.

→ Le Grinch (photo) :

17h55.

→ Le retour de Mary Poppins :

16h30.

→ Les invisibles :

13h50, 15h55, 17h55, 20h.

→ L'inévitable histoire du Facteur Cheval :

13h50, 15h55, 17h55, 19h55.

→ Mia et le lion blanc :

13h50, 15h55, 17h55.

→ Mortal engines :

22h.

→ Premières vacances :

22h.

→ Unfriended - dark web :

(Int. -12 ans) : 22h.

QUALITÉ DE L'AIR DU JOUR

Sallanches

→ Moyen : 56/100

Passy

→ Médiocre : 73/100

Selon les prévisions d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes, consultez à tout moment sur le site internet : www.atmo-auvergne-rhonealpes.fr/.

le dauphiné

POUR NOUS SUIVRE :

Vous pouvez nous suivre quotidiennement sur :

Facebook Le Dauphiné Libéré Mont-Blanc Twitter @LeDLHauteSavoie

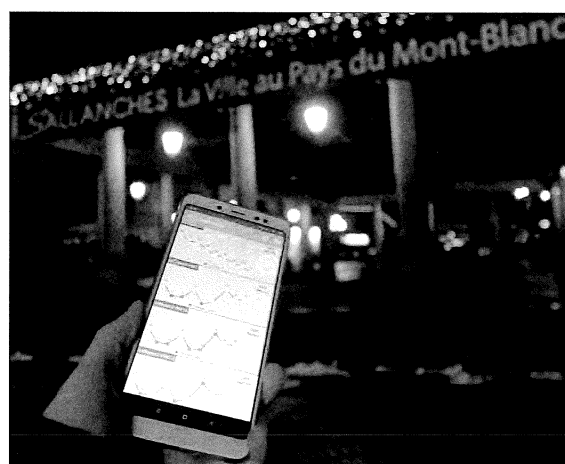
POUR NOUS JOINDRE :

80 place Charles-Albert 74700 Sallanches Pour contacter la rédaction : 04 50 91 31 31 ldlsallanches@ledauphine.com Pour contacter la publicité : 04 50 91 31 31 ldlsallanches@ledauphine.com Télécopie rédaction et publicité : 04 50 91 31 40

SALLANCHES | La Captothèque permet aux habitants du Pays du Mont-Blanc de relever la qualité de leur air

Pollution : nous avons testé les microcapteurs d'Atmo

Depuis le 7 janvier, 30 habitants du Pays du Mont-Blanc peuvent tester la qualité de l'air, quand et où ils le veulent grâce à des microcapteurs. Le temps d'une soirée, nous les avons essayés dans les rues de Sallanches.



Les mesures de particules fines relevées par le microcapteur évoluent en temps en réel sur l'écran du smartphone. Photo Le Dauphiné CHARLES

La circulation est dense en ce jeudi soir dans le centre de Sallanches. Microcapteur attaché à la ceinture et smartphone à la main, nous entamons une promenade un peu particulière. Le bouton "power" à peine enfoncé et voilà que les premiers chiffres apparaissent sur l'écran. Après quelques pas, des courbes se forment au grès de relevés de particules fines. Car c'est bien de ce polluant qu'il s'agit.

« Le capteur relève les PM10, PM2,5 et PM1 », indique Prisca Ray, chargée d'étude à Atmo Auvergne Rhône-Alpes. En clair, ce sont les particules dont le diamètre est inférieur à 10, 2,5 et 1 micromètre (µm). Plus la particule est petite, plus elle peut pénétrer en profondeur dans l'organisme et notamment dans le système respiratoire. Le risque d'impact sur la santé des PM1 est donc plus important que les PM10.

Des chiffres identiques entre le centre-ville et les hauteurs

Près de l'hôtel de ville, une voiture à l'arrêt démarre et laisse s'échapper un nuage derrière elle. Les résultats tombent immédiatement. Les PM10 montent à 82 µg/m³ d'air, les PM2,5 à 49 et le PM1 à 31. Ce sera le pic de la soirée. Les moteurs des véhicules essence et diesel sont un des principaux responsables de la pollution aux particules fines. Quelques instants plus tard,

nous voici dans le hameau de Cornillon, sur les hauteurs de la ville. Une altitude un peu plus importante et un trafic presque inexistant laissent imaginer que les courbes vont plonger. Et bien non. Les moyennes sont identiques à celles du centre-ville (entre 19 et 26 selon la taille des particules). Par définition, l'air circule et la pollution ne s'arrête donc pas aux grandes artères.

L'expérience touche à sa fin. Nous aimerions pouvoir mesurer l'air d'autres lieux mais cela est réservé aux expérimentateurs (voir ci-contre). Si vous voulez connaître la qualité de l'air de votre bureau, de votre chambre ou de votre jardin, des places restent à pouvoir... Pierre CHARLES

Les candidatures sont ouvertes jusqu'à fin mars sur www.captototheque.fr.

Les expérimentateurs répondent présent

« Nous ne nous attendions pas à un tel engouement. » Prisca Ray, chargée d'étude à Atmo Auvergne Rhône-Alpes, se félicite de la participation des premiers expérimentateurs. « Plus de 300 sessions ont été enregistrées durant les trois premiers jours », indique-t-elle.

Après 10 jours d'expérimentation, elle constate que les testeurs utilisent majoritairement leur capteur dans leurs activités quotidiennes : « Ils l'activent durant leurs trajets en voiture et à pied, au travail ou en cuisinant. Certains ont, par exemple, vu la courbe grimper en flèche car ils avaient trop triché leur viande. » Mais certains se sont amusés à

mesurer dans des lieux plus originaux. « Une personne a porté son capteur en skiant. Elle a pu faire des relevés à différentes altitudes, ce qui est intéressant, explique Prisca Ray. Un autre a mesuré la qualité de son air après avoir pulvérisé un aérosol. Nous avons un testeur qui l'a fait dans un local de fagage de skis. »

« Créer une dynamique »

Pour connaître leurs résultats, un seul moyen : devenir testeur pour avoir accès au site de la Captothèque. Chaque vague d'expérimentation, d'une trentaine de testeurs, dure deux semaines. La première a commencé le 7 janvier et s'achèvera mardi prochain. La

deuxième commencera dès le jeudi suivant. « Ça ne s'arrête jamais », sourit Timothée Vedrenne, chargé de mission à la communauté de communes Pays du Mont-Blanc. Au total, 150 expérimentateurs auront participé à la fin du processus, en avril.

« Nous voulons créer une dynamique, que ce soit un plaisir de la découverte, ajoute-t-il. C'est dans l'air du temps de donner la parole aux citoyens, même sur des sujets complexes. » La communauté de communes et Atmo proposeront prochainement des défis via les réseaux sociaux, pour toujours plus mobiliser les testeurs.

P.Ch.

SALLANCHES | L'enseigne de l'avenue de Saint-Martin et la mairie se renvoient la balle

"Mont-Blanc plage sports" ferme définitivement



Le magasin était ouvert depuis 47 ans. C'est le père de Jean-Marcel et Isabelle qui l'avait ouvert au début des années 1970. La fratrie représente la troisième génération de commerçants de la famille. Photo Le Dauphiné CHARLES

L'enseigne faisait partie du paysage sallanchard depuis 47 ans. Le magasin "Mont-Blanc plage sports", qu'on vendait des habits et du matériel outdoor avenue de Saint-Martin, est en liquidation totale et fermera ses portes définitivement ce samedi soir à 19 heures. Ses propriétaires, Jean-Marcel Brosse et sa sœur Isabelle Antoine, ont le cœur lourd pour ces derniers jours d'ouverture. « Notre affaire va être remplacée par du logement, s'agace Jean-Marcel. L'immobilier prime sur le commerce. La commune nous tait dehors ! » Ils réfléchissent à relancer une affaire, mais en tout cas, ce ne sera « pas à Sallanches ».

De son côté, la mairie tient à rappeler quelques éléments de contexte. « La propriété des Consorts Brosse fait partie de la

tranche ferme 2 de l'opération Quai Mont-Blanc (aménagement des berges de la Sallanche dans le centre-ville, NDLR). Des négociations amiables ont été menées avec Teracem, en sa qualité d'aménageur, et la ville de Sallanches. Il leur a été proposé en 2013, un démantèlement temporaire dans l'immeuble Marignan, avec par la suite, une relocalisation dans les lieux actuels. Ils n'ont pas accepté. Une proposition financière leur a été faite en 2015 qui n'a pas été acceptée non plus. Une ordonnance d'expropriation a été prise en 2016, suivie en 2018 par la fixation des indemnités par le juge de l'expropriation, soit 500 306 € et l'indemnité pour le fonds de commerce de 266 100 €, soit un total de 766 406 €. C'est un bon prix ! »

Maëlle LEDRU